

Je dirai tout d'abord que nous devrions faire porter la discussion sur le véritable objet du bill et non pas sur l'objet qu'a indiqué l'honorable représentant de Humboldt (M. Burton), qui a cherché à comparer Ottawa à la ville de Moose-Jaw, disant qu'Ottawa a besoin d'embellissement tandis que Moose-Jaw a besoin d'eau. Voilà à quoi se résume sa comparaison.

Il me semble que le titre même de la mesure, désignée sous le nom de loi de la commission du district fédéral, est de nature à créer la confusion. Ce que l'on veut dire, je crois,—et ce serait un titre approprié,—c'est qu'il s'agit d'une loi relative à une zone fédérale. District fédéral ou zone fédérale (expression appropriée) désignerait, non pas la ville d'Ottawa et la région environnante, mais la capitale de la nation dont nous devrions être fiers. Nous parlons d'un projet à réaliser au nom de tous les Canadiens, qui sont fiers de leur pays, et visant à concrétiser dans cette zone fédérale et ses environs, la capitale du Dominion, les rêves, les ambitions, l'industrie, les espoirs et les aspirations des Canadiens.

Ainsi, en abordant la discussion d'un projet de loi de cette nature, nous devrions comprendre que, par ce moyen, on cherche à établir dans la capitale et dans les environs une zone qui représentera la vie canadienne sous tous ses aspects. Je propose qu'on parle plutôt d'une zone que d'un district. A mon avis, le terme "district fédéral" est en soi inapproprié. Je ne crois pas que les Canadiens en général, ni sûrement les habitants de la localité même, tiennent à ce qu'on réserve ainsi une zone un peu comme celle de Washington, dirigée par des fondés de pouvoir et dont l'administration intérieure et les entreprises municipales relèveraient d'une commission. Je favorise le maintien de nos administrations municipales et j'estime qu'il importe aussi que, dans la région, les autorités provinciales aient le champ libre dans la limite de leurs attributions.

Quand, par conséquent, j'aperçois l'article tendant à porter à quinze le nombre des membres de la commission, je vois dans ce groupe d'hommes chargés de donner une forme concrète à notre œuvre nationale un organisme dont le rôle aura une portée d'ordre national. Il convient que j'ouvre ici une parenthèse pour dire la reconnaissance des citoyens d'Ottawa et du Canada tout entier je pense, envers M. Fred Bronson, président actuel de la Commission du district fédéral. Grâce à l'intérêt qu'il porte à cette tâche, à l'énergie et aux efforts qu'il a dépensés pour le progrès de la capitale du Canada, il a accompli une œuvre qui demeurera, pendant des siècles après qu'il aura disparu de la scène, une œuvre qui vivra dans le cœur de tous les Canadiens. Oui, en-

[M. Boucher.]

core une fois, la population canadienne a une grande dette de reconnaissance envers M. Bronson en particulier.

En proposant que chaque province soit représentée au sein de la commission, l'honorable député de Fraser-Valley exprime un vœu qui n'est certes pas dépourvu de mérite. Ne serait-il pas juste en effet que chaque province ait l'occasion de manifester, dans les limites même de la zone fédérale, ses rêves, ses ambitions, le fruit de ses industries et de ses entreprises?

Je ne crois pas que les mots "embellissement de la ville d'Ottawa" traduisent fidèlement la pensée de ceux qui appuient la mesure. A mon avis, ce qui nous intéresse, ce n'est pas tant d'embellir la capitale fédérale que de symboliser le pays. Je dis donc à ceux qui connaissent l'histoire du mouvement tendant à créer autour d'Ottawa une région fédérale, qu'on y devra mettre encore beaucoup d'efforts, en dépit de ce qu'on a déjà accompli.

N'oublions pas que depuis assez longtemps, un certain Jacques Greber, urbaniste de Paris, rédige les plans du district fédéral pour le compte du Gouvernement. J'aurais aimé que l'on fournisse à la Chambre des renseignements circonstanciés sur ses travaux. J'estime que nous avons droit de savoir beaucoup plus qu'on a bien voulu nous révéler sur ses projets d'aménagement. On ne peut laisser travailler un urbaniste, quelque compétent qu'il soit, aussi longtemps que M. Greber et demander au Parlement d'affecter des sommes à l'aménagement d'un district fédéral sans connaître le résultat de ses travaux.

Il n'est pas nécessaire d'entreprendre à Ottawa, aujourd'hui surtout, la construction d'ouvrages pour remédier au chômage. Voilà pourquoi la Chambre doit être mise au courant des projets définis et immédiats que le Gouvernement nourrit à l'égard du district fédéral. Nous avons proposé des plans définis, au comité, lorsqu'il s'est réuni il y a plus d'un an. Les vœux relatifs à l'extension et à la nationalisation du comité ont été assez fidèlement incorporés dans le bill. Mais on ne nous a rien dit de l'aménagement pratique d'Ottawa et le projet de loi n'en fait pas mention. Considérez par exemple les voies ferrées qui traversent la ville. L'enlèvement des rails et la modification du parcours des voies ferrées s'imposent, afin que les autorités municipales, provinciales et fédérales puissent collaborer à l'aménagement du district fédéral.

Je crois que la Commission du district fédéral prévoit l'aménagement de routes; elle a réservé du terrain sur les deux rives des rivières Rideau et Ottawa. L'encombrement dont se plaignent les membres du Parlement, les touristes, les voyageurs de commerce, les